



Vice caché courroie de distribution

Par **Gilles18**, le **21/03/2023** à **08:54**

Bonjour

Mon fils a acheté chez un professionnel un véhicule Peugeot 2008 moteur 1.2 Puretech en juillet 2022. Le véhicule avait 55 000 km et moins de 4ans.

9mois plus tard et 13 000 km de plus, la voiture tombe en panne, le garage Peugeot diagnostique l'usure prématuré de la courroie de distribution, ce qui immobilise le véhicule. Mon fils ayant besoin de sa voiture pour aller travailler fait exécuter la réparation chez Peugeot rapidement et paye la Facture de 1300€.

Après renseignement, il apparaît que ce problème est bien connu sur ce type de moteur et que Peugeot rappelle régulièrement ces véhicules pour régler le problème.

J'appelle le vendeur, il me dit qu'il ne peut rien faire parce que la voiture a été amené chez Peugeot et pas chez lui.

J'appelle Peugeot France, ils veulent bien étudier le dossier à condition que je puisse justifier de l'entretien dans les règles de l'art de l'ancien propriétaire que l'on ne connaît évidemment pas.

En clair, on nous ballade, on a acheté une voiture qui a aujourd'hui moins de 5ans et 69 000 km (la courroie de distribution est donnée pour 100 000 km et 6ans) Le vendeur nous envoie chez Peugeot et Peugeot nous envoie chez l'ancien propriétaire.

J'ai appris récemment de la part du vendeur que d'après le N° de châssis, ce véhicule fait parti de la liste des véhicules qui auraient du être rappelés mais ceci n'a jamais été fait.

Outre ce problème de courroie, il est également reconnu que ces modèles consomment plus d'huile que de raison, que les révisions sont maintenant conseillées tous les ans.

Je pense que nous sommes en face d'un vice caché, pouvez vous me confirmer que nous sommes bien dans ce cas et me renseigner sur les démarches à faire pour annuler la vente.

Merci